

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 24 mars 2025

CC/18/2021-2026

Procès-verbal n°18 de la séance du Conseil communal de Tannay du 24 mars 2025 à 20h00

Ordre du jour

1. Appel

2. Ordre du jour

3. Approbation des procès-verbaux des séances du 17 juin, 23 septembre et 2 décembre 2024

4. Communications du Bureau

5. Communications de la Municipalité

6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

7. Préavis n° 42 de la Municipalité relatif à l'installation d'un nouvel éclairage public

8. Préavis n° 48 de la Municipalité relatif à la création d'une crèche dans l'immeuble Floréal

9. Préavis n° 49 de la Municipalité relatif à la rénovation de deux appartements situés dans l'immeuble Floréal

10. Propositions individuelles et divers

Verrée

Message d'ouverture du Président

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous souhaite à tous la bienvenue. Il est maintenant l'heure de déclarer ouverte la séance du Conseil communal de Tannay. »

1. Appel

3 personnes excusées : Madame Tatiana VARLAMOVA, Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH et Monsieur Marc POLYDOR

1 personne absente : Madame Nicole WERMUTH KEYAERTS

29 personnes sont présentes.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil communal peut donc se tenir.

2. Ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

3. Approbation des procès-verbaux des séances du 17 juin, 23 septembre et 2 décembre 2024

Concernant les procès-verbaux des séances, Monsieur François STETTLER indique qu'il ne souhaite pas que les corrections mentionnent leurs auteurs. Il demande ensuite que l'un des deux paragraphes attribués à Mme Julia TADION dans le PV du 17 juin 2024 soit supprimé, et que le mot « touchée » soit remplacé par « choquée ». Il souhaite enfin qu'il ne soit pas ajouté de note de bas de page qui expliquerait la séance *a posteriori*.

Le PV du 17 juin 2024 (cf. point 14 préavis n° 38 de la Municipalité relatif à l'initiative Pro-Étude) sera donc modifié comme suit :

« Madame Julia TADION s'adresse à Guillaume BENARD et souhaite revenir sur le lien qu'il a fait entre le consentement et le viol lors de son explication au sujet de la votation sur la fusion. A ce titre, elle lui fait remarquer que la notion de viol n'est pas appropriée dans ce contexte et se dit choquée par ses termes. M. Guillaume BENARD répond que son intervention a été mal comprise et qu'il ne s'agissait pas de comparer le fait de voter encore une fois à un viol. (Note du Président postérieurement à la séance : L'utilisation de la diapositive qui reprend un article de journal : « La règle du « Non c'est non », l'emporte pour définir le viol" a été utilisée pour illustrer le problème du consentement quant au fait de devoir voter à trois reprises sur le même sujet. Il s'agissait d'illustrer la problématique du respect de l'avis du Conseil communal qui avait déjà refusé à plusieurs reprises." »

Le Président Guillaume BENARD confirme que le vote de ce jour inclut cette modification.

Le procès-verbal du 17 juin 2024, avec les modifications demandées ce jour, est approuvé à la majorité par 27 voix pour et 2 abstentions.

Monsieur Jean-Marc KELLER indique qu'il souhaite que les procès-verbaux soient adressés aux conseiller(e)s plus tôt que ce qui est fait actuellement.

Il est pris note de cette demande.

Monsieur François STETTLER indique qu'il aurait souhaité être averti plus tôt que les séances étaient enregistrées ; il comprend que ces enregistrements sont conservés à titre privé. Dans ce sens, il souhaite que les enregistrements ne soient pas transmis à des tiers et qu'ils soient supprimés une fois que le PV a été approuvé.

La secrétaire soussignée confirme que c'est ce qui a été fait jusqu'à présent ; l'enregistrement de la séance est conservé sur un enregistreur personnel privé et supprimé lorsque le PV a été approuvé. M. le Président Guillaume BENARD indique que l'enregistrement est écouté par la secrétaire et par le Président. Il peut également être écouté, sur demande, auprès du Président Guillaume BENARD, par les conseiller(e)s du Conseil communal qui font valoir un intérêt suffisant (ndlr : celles et ceux qui désirent le réécouter, dans le but de vérifier que le procès-verbal correspond à ce qui a été dit lors de la séance, peuvent en faire la demande auprès de M. le Président Guillaume BENARD).

Le Président Guillaume BENARD rappelle que la question de l'enregistrement des séances a été discutée avec le préfet et que les séances sont publiques. Les procès-verbaux sont également publiés sur le site internet de la commune.

Le procès-verbal du **23 septembre 2024** est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du **2 décembre 2024** est approuvé à la majorité par 25 voix pour et 3 abstentions.

4. Communications du Bureau

Le Président Guillaume BENARD rappelle les séances des Conseils communaux qui auront lieu les :

- **16 juin 2025**

- **15 septembre 2025**

- **8 décembre 2025**

Les séances des Commissions :

- **26 mai 2025**

- **25 août 2025**

- **17 novembre 2025**

Les votations :

- **28 septembre 2025**

5. Communications de la Municipalité

Madame la Syndique Denise RUDAZ informe que plusieurs collaboratrices ont été engagées au sein de la Municipalité depuis le 1^{er} janvier 2025.

Une nouvelle aide administrative s'occupera en particulier du port et de la police des constructions ; elle a été engagée à 40%.

Madame Vladimira a été engagée en tant que boursière adjointe pour reprendre en partie le travail de Mme Blanchoud qui a démissionné en décembre 2024.

Madame Martine Ray-Suillot a été engagée en tant que secrétaire municipale. Elle se présente aux membres du Conseil et indique qu'elle se réjouit de faire le lien entre les citoyens et la Municipalité. Elle est chaleureusement applaudie.

Madame la Syndique Denise RUDAZ annonce la démission de Madame Solange MURACA pour la fin mai.

Elle explique ensuite que les travaux concernant l'extérieur du bâtiment Floréal sont terminés ; le toit, l'isolation et les fenêtres ont été refaits, ainsi que la peinture de l'ensemble du bâtiment.

Les travaux de la buvette du Port sont également terminés ; le bâtiment de la buvette a été repeint pour donner un coup de neuf après les travaux.

Elle explique ensuite que le Conseil d'Etat vaudois veut réviser la loi cantonale sur les communes ; son avant-projet a été mis en consultation et est en cours de discussion. Celle-ci est attendue pour la nouvelle législature.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT explique que le projet pilote prévu pour l'été 2024 sur le tronçon de la RC2 (diminution de la vitesse entre Mies et Commugny) s'inscrit désormais dans un plan global d'aménagement des routes cantonales, lequel comprendra des pistes cyclables. Cela permettra de réduire la vitesse et d'avoir des zones pour les piétons. Elle explique qu'un préavis sera présenté ultérieurement.

Concernant la RC3 (rond-point du village jusqu'à la déchetterie), elle explique qu'elle va également faire l'objet d'une réfection prévue pour 2027. Les propriétaires voisins à la RC3 seront consultés le 25 mars.

Concernant la sécurité, elle explique que le taux de criminalité et d'incivilité a augmenté également en Terre Sainte. La gendarmerie et la société SDS ont proposé d'installer 1 à 2 îlots supplémentaires dans la région de Terre Sainte. Le coût d'un îlotier est de 200'000 CHF/an.

Elle informe que la situation financière des églises de Terre Sainte est bonne. Le forfait par habitant qui alimente les fonds en faveur des églises (personnel, patrimoine etc.) va diminuer et ce sera désormais au prix coûtant par habitant. Le forfait qui était de 16 CHF sera désormais au prix coûtant de 13,20 CHF dès 2025.

Elle salue le projet CINEROLI et invite à voir les films proposés. Elle informe que la commission interculturelle de Terre Sainte verse des fonds pour les projets des associations qui se situent dans la région.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX informe que les pompiers de Terre Sainte (SDIS Terre Sainte) fêteront leurs 20 ans au centre des pompiers du 19 au 21 juin avec des activités pour les enfants et des démonstrations, tombolas, etc. L'argent récolté sera versé pour le prochain concours des pompiers vaudois.

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG indique que les comptes 2024 seront présentés à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 16 juin.

Il explique également que le cadastre communal est centenaire et que par conséquent il doit être mis à jour ; pour cette raison, des géomètres sont à l'œuvre pour prendre les nouvelles mesures du domaine public. Les changements effectués sur les parcelles seront mis à l'enquête au courant du mois de juin. Il attire l'attention des propriétaires sur ces mises à jour.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL explique que, concernant l'accueil des enfants pendant les vacances à l'UAPE, 90 inscriptions ont été déposées pour les enfants de Tannay ; ils seront accueillis à l'UAPE de Mies. Ce regroupement est effectué en raison du nombre insuffisant d'inscriptions pour remplir une classe complète à Tannay, mais également parce que les collaboratrices de l'UAPE de Tannay ne souhaitaient pas forcément travailler durant les vacances de Pâques.

6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

Monsieur Arnaud WEIL, pour l'ARSCO, informe qu'il a assisté à une séance en d'octobre dernier qui s'est révélée tendue en raison de l'insatisfaction de certains conseillers communaux concernant les réponses données par l'ARSCO au sujet de la construction et de l'exploitation de la piscine et patinoire

des Rojalets. Il indique que les conséquences financières pour Tannay des financements engagés pour ces constructions ne sont pas connues, sachant que le coût de la construction est de 24 MCHF, financé par un emprunt. Il précise qu'une partie des 24 MCHF pourrait être subventionnée, mais qu'aucune information supplémentaire n'est disponible pour le moment. Un autre problème préoccupant concerne les coûts de fonctionnement annuel, pour lesquels les informations sont floues à ce jour. Il relève également que les personnes qui ont présenté les chiffres lors de la séance de l'ARSCO n'ont pas été en mesure de répondre à toutes les questions de manière claire. Il précise qu'il sera en mesure de donner plus d'informations lors de la prochaine séance du Conseil communal, mais souhaitait déjà prévenir de la situation actuelle.

Il informe qu'une visite du site aura lieu prochainement et invite à se renseigner auprès de Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL précise que le coût du projet s'élève à 24 MCHF et que 80% des coûts de construction ont déjà été engagés. Il explique que malgré le fait que la situation sur les subventions soit encore floue pour le moment, l'estimation s'articule autour de 3 MCHF. Il explique qu'il est difficile de planifier cette construction sur plus de 5 ans en raison des optimisations qui sont à prévoir.

Il donnera plus d'informations à la prochaine séance.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter : <https://arsco.ch/piscine-patinoire.html>

Monsieur Fabrizio NASSISI, pour la Région de Nyon, informe que la séance du Conseil intercommunal a eu lieu le 5 mars dernier. Les préavis adoptés à cette séance sont consultables sur : https://regiondenyon.ch/nous/conseil-intercommunal/seances/?fwp_year_check=2025

Monsieur Marc HUSMANN, pour l'ORPC, indique que la prochaine séance aura lieu le 26 mars.

Monsieur Jonathan MONNEY, pour la Commission de développement durable, annonce les dates suivantes :

- 11 avril : balade pour observer les chauves-souris.
- 25 mai : 2^e édition du PrinTannay avec un atelier de compostage

Pour plus d'informations : www.printannay.ch

Monsieur Karl VAFELLS, pour la commission culturelle, annonce le prochain évènement qui aura lieu le 4-5 avril.

Monsieur Daniel PILSWORTH annonce que la Fondation Culture du bâti suisse soutient désormais le CINEROLI.

Ils sont félicités par l'assemblée pour leurs actions et initiatives.

7. Préavis n° 42 de la Municipalité relatif à l'installation d'un nouvel éclairage public

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT présente le préavis n° 42.

Monsieur Alain PIRAT, consultant, explique que plusieurs fournisseurs européens ont été directement consultés dans le cadre de l'appel d'offres, sans passer par les constructeurs. Le cahier des charges intégrait plusieurs critères environnementaux, notamment la température des couleurs, une diffusion de la lumière vers le bas, une réduction de l'intensité lumineuse et l'utilisation de LED à faible intensité. Tous les luminaires répondent à ces critères et pourront être ajustés par les fournisseurs. Il précise qu'une économie sur ce projet de 30'000 CHF, soit plus de 10%, a été réalisée.

Il précise que des économies seront également réalisées en matière de consommation d'énergie. De plus, l'extension de la durée de la garantie des luminaires à 10 ans permettra de s'affranchir du contrat d'entretien, ce qui représentera une réduction des coûts sur le long terme.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT explique que l'éclairage pourra être adapté et programmé différemment selon qu'il se situe dans le village ou au bord des routes.

Madame Jill MONNEY demande quand aura lieu la mise en place de cette installation.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond que les travaux débuteront au 2^e semestre 2025.

Madame Jill MONNEY demande s'il serait possible d'éteindre certains luminaires pour réaliser des économies, comme cela se fait à Founex.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond que l'éclairage public, surtout celui situé sur les giratoires de la route cantonale, doit respecter des normes strictes de sécurité.

Monsieur Arnaud WEIL demande si l'évacuation de la chaleur des LED est un critère qui a été pris en compte dans le choix des luminaires.

Monsieur Alain PIRAT répond par l'affirmative ; le système a été conçu pour permettre une dissipation de l'air, permettant de refroidir les LED.

Madame Natascha HEINZELMANN demande s'il est prévu d'installer des détecteurs de mouvements.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond par la négative ; en revanche, un système de programmation de l'éclairage est prévu, ce qui permettra d'ajuster les niveaux d'éclairage, en fonction des heures et des saisons.

Madame Caitlin MONNEY demande quels types de luminaires seront installés le long des chemins résidentiels.

Monsieur Alain PIRAT répond que ce sont des luminaires qui diffusent la lumière vers le bas, en direction de la route et avec la même teinte dans toutes les zones, mais que l'intensité sera adaptée en fonction des besoins spécifiques de chaque secteur.

Monsieur Jonathan MONNEY relève qu'il manque une annexe au préavis.

Mme la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond qu'elle le transmettra après la séance.

Monsieur Jonathan MONNEY lit le rapport de la Commission de développement durable ; au nom de cette Commission, il recommande d'approuver le préavis n° 42.

Monsieur François STETTLER lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de cette Commission, il recommande d'approuver le préavis n° 42.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 42 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis n° 48 de la Municipalité relatif à la création d'une crèche dans l'immeuble Floréal

Madame la Syndique Denise RUDAZ présente le préavis n° 48.

Madame Jill MONNEY relève que des appartements de luxe pourraient être construits à la place de la crèche.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond qu'un projet d'appartements de luxe avait été envisagé mais que sa rentabilité serait inférieure à celle d'une crèche. Elle précise que le droit de préemption ne peut être invoqué s'il ne prévoit pas de projet de logements d'utilité publique (LUP) ; cela signifie que 70% au moins du bâtiment doit être en LUP, ce qui sera le cas avec la crèche.

Monsieur Marc RAMSEYER indique qu'il s'oppose à ce préavis, estimant que l'accessibilité sera compliquée avec l'arrivée potentielle de 28 véhicules pour amener les enfants, ce qui va à l'encontre de la mobilité douce et accentuera le trafic au centre du village, en plus du manque de places de parc. Il soulève également des doutes quant au respect du budget estimé et propose, comme alternative à ce projet, d'étudier la création d'un cabinet médical pluridisciplinaire comme il existe dans d'autres communes.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que la suppression des 3 places de parc a été compensée par la création de 7 nouvelles places ; 3 places de parc seront réservées à la crèche et les autres sont attribuées aux appartements. Il y a également 5 places de parc qui ont été créées. Elle ajoute que les mamans pourront aussi se déplacer à pied plutôt que de prendre la voiture.

Monsieur Michaël SCHLEGEL indique qu'il y a un réel besoin de places de crèche supplémentaires pour la région de Terre Sainte et que l'immeuble Floréal représente une réelle opportunité de répondre à ce besoin.

Monsieur Marc LÜTHI demande si une demande d'autorisation de construire a été déposée auprès du canton.

Monsieur FOUCHAULT répond par la négative ; elle sera déposée si le préavis de ce jour est accepté.

Madame Pierrette RAMSEIER demande si le personnel de l'Apej a été consulté dans ce projet. Monsieur FOUCHAULT répond par l'affirmative.

Madame Natascha HEINZELMANN demande dans quel poste sont compris les aménagements extérieurs. Monsieur FOUCHAULT répond que c'est dans le poste terrassement et jardin.

Madame Kristin REYNISDOTTIR relève que les mamans qui se rendent à la crèche peuvent ensuite prendre le train car la gare n'est pas loin.

Monsieur Jean-Marc KELLER lit le rapport de la commission des finances ; au nom de cette commission, il recommande d'approuver le préavis n° 48.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 48 est accepté à la majorité (25 oui, 3 non, 1 abstention).

9. Préavis n° 49 de la Municipalité relatif à la rénovation de deux appartements situés dans l'immeuble Floréal

Madame la Syndique Denise RUDAZ présente le préavis n°49.

Madame Jill MONNEY suggère de remettre à neuf les appartements plutôt que de les rénover.

Monsieur Marc HUSMANN demande si une isolation phonique sera installée.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond par l'affirmative.

Monsieur Arcadio MIR lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de cette Commission, il recommande d'approuver le préavis n° 49.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 49 est accepté à la majorité (28 pour, 1 abstention).

10. Propositions individuelles et divers

Monsieur Marc HUSMANN indique que la lecture des rapports de commission en séance n'est plus obligatoire s'ils sont remis 10 jours avant aux conseiller(e)s, ce qui permettrait de gagner du temps durant la séance.

Monsieur le Président Guillaume BENARD répond que la lecture des rapports des commissions en séance permet notamment de valoriser le travail des commissaires ayant contribué à son élaboration.

Monsieur Marc HUSMANN signale que la fontaine du village, située devant l'Auberge, est très sale et nécessiterait d'être nettoyée.

Il demande également de recevoir prochainement des informations concernant l'installation des panneaux solaires situés sur le bâtiment du centre du village.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond qu'elle donnera des précisions à ce sujet lors de la séance du 16 juin prochain.

Madame Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO relève que les travaux débutent le matin autour des 7h – 7h15 au chemin de la Gatillarde, ce qui implique beaucoup de nuisances.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond qu'il ira discuter avec les personnes qui sont responsables du chantier afin de vérifier les horaires et envisager d'éventuels ajustements.

Madame Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO comprend que les procès-verbaux sont publics, mais demande s'il est nécessaire qu'ils soient publiés sur le site internet communal et s'il serait possible de limiter l'accès à certaines informations afin qu'elles ne soient pas accessibles par tous. Elle relève que ce sujet pourrait être discuté lors des réunions intercommunales ou avec le préfet. Ndrl : les séances du conseil communal sont publiques (art. 27 al. LCo).

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond qu'il y a une obligation de les mettre sur le site et que cela se fait également dans les autres communes.

Madame Kirstin REYNISDOTTIR demande si des démarches ont été effectuées pour éliminer les déchets qui se trouvent dans les eaux claires car la situation n'est toujours pas réglée.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond que c'est en cours, mais qu'il ne peut pas donner de date précise pour le moment.

Monsieur François STETTLER souhaite savoir si le sujet relatif au nombre de conseillers communaux, mentionné dans le PV de la séance du 23 septembre 2024, a été abordé lors de la séance du 2 décembre 2024 à laquelle il s'est excusé.

Monsieur le Président Guillaume BENARD répond par l'affirmative ; il indique que des élections complémentaires ne sont pas prévues jusqu'à la fin de cette législature. En effet, selon les indications

du préfet, le nombre actuel de 33 conseillers communaux tel qu'il existe à ce jour, est suffisant et il est possible de réduire ce nombre jusqu'à un minimum 28 conseillers (35-7) (ndlr : l'art. 17 al. 1 et 2 LC prévoit un nombre minimum de 35 conseillers communaux pour une population de 1'001 à 5'000 habitants).

Il rappelle les dates suivantes :

- prochaine séances des Commissions : 26 mai 2025
- prochaines séances du Conseil communal : 16 juin 2025

Il clôt la séance à 22h47.

Le Président :
Guillaume Bénard



ASNuoffer.

La Secrétaire :
Anne-Sophie Nuoffer